et 38, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris, achète les tissus.

M. Massien-Bouchez, de Bruxelles, hôtel de Rouen, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris, achète les articles lainages, soieries et autres fantaisies.

M. Cary, de Liège, hôtel du Levant, 27, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris, achète les tissus, soieries costumes, etc.

M. Lippmann, de Lyon, hôtel de la Havane, 44, rue de Trévise, Paris, achète les nouveautés tissus et autres articles.

M. Boulard, 142, rue Montmartre, Paris, a un acheteur en tissus, soieries.

M. L. Lévy, 46, rue des Jeûneurs, Paris, a un acheteur en draperies, soieries et autres nouveautés pour dames.

M. Aubry, 32, rue du Sentier, Paris, a un acheteur en tissus Roubaix, articles fantaisie pour dames, etc.

M. Poissonnier, 15, rue d'Aboukir, Paris, a un acheteur en draperies et différentes nouveautés pour dames, etc.

M. F. Lefèvre, 14, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris, a un acheteur en draperies, soieries et autres nouveautés pour dames.

M. A. Guchens, 10, rue Paul-Lelong, Paris, a un acheteur en tissus, robes, soieries, etc.

M. Lopez Sanchez, 9, rue Cadet, Paris, a un acheteur en tissus fantaisie, articles confectionnés, etc.

Condition publique de Fourmies

Mouvement du mois de Février 1888

1.912 colis de Laine peignée, pesant	203.602.90 kil.
» » de Blousses	» »
2.533 » de Laine filée	339.537.00 »
4.445 colis, pesant ensemble	543.139.90 kil.
Décreusage »	opérations
Titrage 1.039	»

Le Directeur, Ed. Gridaine.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les délégués des débitants de Roubaix et de Lille, à Paris. — MM. Lerouge, Bonte, Debril, de Roubaix, Dubois, Vergne, Cuvelier, Lagrange, Marchand, de Lille, ont été entendus jeudi par la commission du budget, auprès de laquelle ils ont protesté contre les projets d'augmentation des licences adoptés, l'un par la Commission, l'autre présenté par M. Tirard.

Les délégués ont exposé notamment que le projet de la commission serait la ruine de la moitié des débits du Nord et du Pas-de-Calais, par la raison bien simple que les débits paieraient une licence et une valeur locative beaucoup trop élevée pour le chiffre d'affaires qu'ils peuvent atteindre et qu'il leur serait impossible de se rattraper sur la seule consommation qui laisse encore quelque marge, c'est-à-dire l'eau-de-vie, puisque les droits sur l'alcool seraient augmentés de 35 0/0 à moins qu'ils n'obtiennent une augmentation de prix de vente, ce qui est très invraisemblable.

Pour faire payer le petit verre deux sous au lieu d'un sou, il faudrait une révolution.

Les débitants ne tireraient aucun avantage du nouveau projet, la consommation des vins dans les établissements publics étant insignifiante.

En revanche, le département paierait 300.000 francs de plus sur la consommation de l'eau-de-vie.

L'augmentation proposée imposera au département du Nord seul, d'après une estimation basée sur le nombre des débits ouverts en 1887, un impôt nouveau de un million 645,625 chaque année.

Au sujet du projet du gouvernement, — le délégué dit que M. Tirard évaluant à 16 millions la plus value qu'on attend de l'augmentation des licences, et le Nord étant appelé à payer un supplément de 1,600,000 francs, notre département supportera plus du dixième des nouvelles charges.

Il y a donc lieu d'espérer que la commission du budget prendra ces réclamations en considération.

Nous avons dit que l'installation de M. Charles Droulers-Prouvost à la Présidence du Tribunal de Commerce, a eu lieu jeudi, à l'issue de l'audience.

M. Henry Bossut, dont le mandat est expiré, a prononcé, d'une voix, troublée parfois par l'émotion, les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Quand est venue l'heure de la retraite, l'homme, quel que soit son emploi, se retire avec confiance s'il sait qu'il est bien remplacé : tel est mon rôle aujourd'hui, messieurs, et telle est aussi ma pensée.

» C'est un grand honneur d'être élu par ses concitoyens pour juger leurs différends ; cet honneur est d'autant plus grand, messieurs, que s'il peut être accepté avec empressement, il ne saurait être sollicité sans perdre de son prestige ; c'est une fonction gratuite qui exige autant de travail que de dévouement ; c'est enfin une charge pour laquelle votre tribunal, s'il désigne, selon l'usage, certains noms aux électeurs, s'efforce, dans son impartialité, à ne rechercher pour les divers genres de causes qui doivent être débattues devant lui, que des hommes droits, spéciaux et pratiques, vivant de leurs travaux dans les affaires et décidés à se tenir en dehors des partis au cours de leur mandat.

» Toutes les opinions politiques ou religieuses, commerciales ou industrielles peuvent d'autant mieux se rencontrer dans une compagnie consulaire qu'elles ne doivent jamais s'y affirmer, mais bien s'y consacrer utilement aux délibérés, en s'effaçant pour laisser à la conscience du juge toute sa droiture avec sa liberté.

» Votre Tribunal de Commerce, Messieurs, a toujours marché dans cette voie ; s'il s'est parfois trompé, c'est, hélas ! le sort et la condition de la faiblesse humaine ; mais il a toujours voulu bien faire et il continuera, j'en suis bien convaincu, à suivre ses traditions en observant les droits de la hiérarchie dans le renouvellement de ses membres.

» Je vais remettre entre les mains de M. Droulers-Prouvost la présidence de ce Tribunal, avec la certitude qu'il lui consacrera sa solide intelligence, ses connaissances acquises et son expérience éprouvée dans les affaires.

» Je remercie les collègues que je vais quitter, non sans regret, de leur constant et sympathique appui dans ma longue carrière de Président; je remercie tout à la fois M. le greffier et MM. les agréés d'avoir facilité ma tâche; il est de mon devoir aussi, et c'est surtout un besoin de mon cœur d'offrir à mes concitoyens, l'hommage de ma reconnaissance pour l'insigne honneur qu'ils m'ont fait, en me renouvelant jusque sept fois le témoignage de leur confiance; c'est un titre dont il me semble que j'ai le droit d'être fier et qui peut suffire à l'ambition de ma vie.

» Je me retire, heureux de penser que ce tribunal, où je demande à Dieu de ne laisser que de bons souvenirs et des amis véritables, conservera dans l'avenir l'estime que lui ont value son amour pour la vérité, son respect pour la loi et le nombre de ses jugements confirmés en appel.

» Veuillez, monsieur le Président, prendre place au fauteuil et occuper vos hautes fonctions, dans lesquelles vous êtes dès à présent installé, avec l'assurance que doivent vous inspirer l'usage que vous en avez fait comme juge-président, le concours éclairé de tous vos collègues et le dévouement que vous apporterez dans l'exercice de votre magistrature. »

M. Charles Droulers-Prouvost prend place au fauteuil de la présidence et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» En prenant possession de ce siège, je remercie d'abord M. le président des paroles trop flatteuses qu'il vient de m'adresser; je remercie également MM. les électeurs consulaires de l'honneur qu'ils m'ont fait, mais je ne puis me défendre d'une vive et profonde émotion, car la tâche que j'ai acceptée est bien lourde. C'est avec un vif regret que le Tribunal se sépare aujourd'hui de M. le président Henry Bossut et de M. Henry Ternynck, juge, dont les pouvoirs sont expirés.

» Depuis la fondation du Tribunal de Commerce de Roubaix, il y a dix-neuf ans, Monsieur Henry Bossut ne l'a quitté, pour ainsi dire que le temps exigé par la loi entre chaque période de magistrature : il a apporté dans l'exercice de son mandat toutes les ressources d'un esprit merveilleusement doué, et son dévouement à la chose publique a été reconnu d'une façon éclatante par ses concitoyens qui le rappelèrent, sept fois déjà à la présidence de ce Tribunal, et lui réservent certainement encore leurs suffrages pour l'avenir.

» Je n'ai ni l'expérience, ni le savoir de mon éminent prédécesseur, mais je suis entouré de collègues dont je connais le zèle et l'intelligence, et m'appuyant sur leur concours éclairé, j'ai confiance que nous mènerons à bien nos importants travaux, car j'apporte ici, avec un caractère indépendant, la volonté ferme et résolue de chercher toujours la vérité, sans aucune autre préoccupation.

» L'expérience du passé sera pour nous un guide vers l'avenir : l'organisation du tribunal est du reste complète : M. le greffier conduit le service et l'expédition du greffe avec un ordre parfait et je sais que nous pouvons compter sur son dévouement. — MM. les agréés qui nous tiennent bien souvent sous le charme de leur parole élégante, font une étude sérieuse et approfondie des causes qu'ils ont à défendre : ils s'attacheront, j'en suis sûr, à nous les présenter toujours avec méthode et clarté, sans oublier que la concision est une qualité maîtresse de l'art de bien dire.

» Dans l'accomplissement de leurs fonctions de syndics ils ne perdront pas de vue que la liquidation des faillites doit être suivie avec le plus grand soin, de façon à ménager équitablement les intérêts des créanciers et les tenir le moins de temps possible en suspend.

» Dans un grand nombre de cas, le Tribunal doit recourir à une expertise : je fais appel au dévouement de MM. les experts : je les prie de ne jamais refuser — sauf impossibilité absolue — la mission si honorable qui leur est confiée : les experts nommés deviennent les auxiliaires de la justice, et les causes en litige souffrent d'un retard regrettable, lorsque nous sommes obligés de modifier les nominations primitivement faites.

» A aucune époque, les affaires commerciales n'ont eu le caractère de rapidité qu'elles ont aujourd'hui : la valeur des marchandises varie en très peu de temps et d'un autre côté la multiplicité des préoccupations qui assiègent les négociants et les industriels, dans notre laborieuse cité, les amènent — lorsqu'un différend vient à surgir — à en désirer la solution pour ainsi dire immédiate. Pénétré de cette situation et fidèle aux traditions de ce tribunal, je chercherai toujours à amener la conciliation entre les parties.

» Lorsque nous ne pourrons arriver à ce résultat et que les procès devront suivre leur cours, nous apporterons tous nos soins à les terminer promptement. Toutefois, Messieurs, nous ne ferons rien de précipité —nous savons que la justice est chose sainte—et nous ne prendrons jamais une décision sans l'avoir pesée purement, en y consacrant toutes les forces de notre esprit, toutes les méditations de notre jugement : ce que nous voulons éviter, ce sont les lenteurs et les retards inutiles.

» Le Tribunal de Commerce doit être considéré comme une maison amie ; je voudrais, qu'au sortir de cette enceinte, il ne demeure entre les partis aucun ressentiment ; que les jugements une fois rendus soient acceptés sans arrière-pensée et que chacun reprenne le lendemain, en toute franchise et loyauté, les relations antérieures, convaincu que tous ici — nous élevant dans les régions sereines du devoir — nous ne poursuivons qu'un but : rendre à chacun ce qui lui est dû.

» Un grand écrivain, qui était aussi un philosophe, La Bruyère, disait :

« La justice, c'est l'équité mise en pratique, c'est la bonne foi mise en honneur ! »

» Je m'arrête, Messieurs, sur cette belle pensée, qui résume si bien tous nos devoirs, et laissez-moi vous dire en terminant, que pour arriver à remplir dignement les hautes fonctions qui me sont confiées, je compte, avant tout, sur l'aide de Dieu, l'auteur de toute lumière et de toute justice ! »

Le R. P. Fristot à Saint-Martin. — *Les lectures dangereuses.* — Tel était le sujet de la prédication de jeudi soir. Les audaces de la mauvaise presse ont été vivement dépeintes. Mais si le prédicateur a eu des paroles de commisération pour les victimes ignorantes de la presse ouvertement anti-religieuse, il a eu des paroles sévères pour les catholiques tièdes ou imprudents qui ouvrent l'entrée de leur maison au roman à la mode, au journal parisien prétendu conservateur qui achète par quelques articles favorables aux intérêts religieux le droit de miner sourdement les principes même, de préparer les défaillances morales en étendant une tolérance intéressée au vice qui se couvre d'une certaine élégance. Il a fait remarquer l'inconséquence de ces chrétiens qui se chargent de composer eux-mêmes, pour une bonne part, la clientèle des journaux qui combattent leurs croyances ou usent de scandales. On devine les conclusions, elles ont été énergiquement et éloquemment déduites.

Une œuvre excellente. — Un négociant Belge, habitant Roubaix, depuis longtemps, a pris l'initiative de la création d'une société philanthropique, destinée à venir rapidement en aide à ses compatriotes malheureux. Cette société sera établie à l'imitation de la société suisse de bienfaisance, dont on a pu apprécier ici les heureux effets.

Nous avons pris connaissance des statuts; nous ne pouvons que les approuver; cette œuvre rendra certainement d'immenses services dans une ville qui compte près de 55.000 belges.

Des hautes personnalités de la Belgique vont, sous peu, attirer l'attention du roi des Belges, sur cette société; nul doute que Léopold et son gouvernement ne l'appuient de leur haute bienveillance.

La conférence de géographie de samedi soir, sera donnée par M. l'abbé Pillet. Le sujet choisi est « Athènes. »

Nous avons parlé hier, de quelques attractions de la Mi-Carême; indiquons, aujourd'hui, ce qui sera vraisemblablement le *clou* de la fête.

Nous voulons parler de la délégation des Princes du Congo, qui arrivera en gare de Roubaix dimanche à deux heures et demie.

Les illustres voyageurs se sont fait précéder par une riche collection d'objets de leur pays, laquelle sera exposée et ouverte gratuitement au public, dès lundi après-midi, chez MM. Vaissier frères, rue de l'Alouette.

Il nous a été donné d'examiner en détail ces curieux bibelots, qui sont, — eux, — disons-le tout de suite, absolument authentiques : ils ont été recueillis par M. de Brazza et ses compagnons au cours d'une exploration dans le centre de l'Afrique ; puis ils sont devenus la propriété d'un rédacteur de la *France*, ont été exposés dans le hall de ce journal pendant plusieurs mois, et, enfin, vendus à nos concitoyens, MM. Vaissier.

Entr'autres curiosités, nous avons remarqué un métier à tisser portant une pièce en cours de fabrication : chaîne et trame sont en paille, et forment une toile serrée très solide.

Citons un *igouca*, ou soufflet de forge d'une fabrication très naïve, des armes de toutes sortes — zagaies, flèches empoisonnées, lances — fétiches en forme de cornes creuses contenant une foule d'ingrédients hétéroclites, les uns devant servir, à guérir les blessures des guerriers, les autres à préserver des maladies ; les tambours, ou *ngomas*, faits de troncs d'arbres creusés et recouverts à l'une de leurs extrémités d'une peau très retentissante ; les torches de paille et de résine, de nombreux ustensiles de pêche, parmi lesquels des nattes à prendre le poisson qui semblent copiées sur les nôtres, une foule de divinités de toutes taille, en bois, très adroitement taillés, des instruments de musique dont les cordes ne sont autre chose que des racines, des calebasses faites avec des citrouilles et ornées de dessins taillés, des chapeaux de paille d'une légèreté extrême et artistement tressés, de monstrueuses dents d'hippopotames, des bracelets de cuivre, de corne et d'ivoire habilement travaillés, des pagaies, des sièges sculptés, etc...

Très original aussi le masque du koukoué, sorte de divinité qui préside aux danses des congolais, et que ceux-ci brûlent ensuite en dansant autour d'elle une ronde joyeuse, ainsi que nous le représente une photographie authentique.

De nombreuses photographies représentant les types des principales tribus du Congo.

Une mention spéciale à un superbe crâne de gorille mâle et une tête de panthère.

Un accident à l'Ecole des Arts Industriels. — Un ouvrier tailleur de pierres, du nom de Louis Belani, âgé de trente six ans, au service de M. Roset, entrepreneur à Lille, vient d'entrer à l'Hôtel-Dieu pour une contusion grave au pied droit. Il travaillait dans les bâtiments en construction à l'Ecole nationale des Arts industriels, lorsqu'une pierre, en tombant, l'a atteint.

Une jeune servante, Juliette C..., a eu le tort de ne pas prendre soin d'un enfant qu'on avait confié à sa garde : aussi a-t-elle été mise à la disposition de la justice.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

L'ASSASSINAT DE RONCQ. — Nous avons annoncé hier l'arrestation de deux individus de Wervicq, Deboozer et Pillaert, les auteurs présumés de l'assassinat de M. Piat, à Roncq. Ces individus ont été arrêtés sous l'inculpation de vol, mais jusqu'ici rien dans les interrogatoires qu'ils ont subis ne donne à supposer qu'ils aient pris part à ce crime.

Néanmoins, M. du Liscouët entendra aujourd'hui un certain nombre de personnes qui ont vu à Wervicq les deux individus.

Le Cercle littéraire donnera une séance solennelle, jeudi prochain 15 mars, au cercle St-Joseph, rue de Tournai.

Cette séance sera présidée par M. Amédée de Margerie, doyen de la Faculté catholique des Lettres. Elle comprendra : un rapport du secrétaire, un discours de M. de Margerie ; un travail sur Léon XIII, une ode à Léon XIII et l'interprétation d'une comédie et un acte et en vers, *Racine*, de Brizeux.

Halluin. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation un nommé Goubet Ovide, pour mendicité.

Elle a en même temps fait transférer à la prison de Lille un jeune homme du nom de Dumortier Ivo, que les douaniers ont arrêté, porteur de marchandises de contrebande.

LILLE

L'exposition universelle de 1889. — M. Berger, directeur général, vient d'adresser la lettre suivante à M. Seydoux, président du Comité départemental du Nord :

« *Monsieur le président,*

» Le nombre des demandes d'admission parvenues la date du 1er mars, pour les groupes II, III, IV, V et VI, est assez considérable pour qu'il ne soit pas nécessaire de prolonger officiellement une fois de plus le délai de dépôt :

» Quoi qu'il en soit, et tout en laissant jusqu'à nouvel ordre arriver librement les demandes des groupes VII (*produits alimentaires*), VIII (*agriculture, viticulture, pisciculture*) et IX (*horticulture*), ainsi que celle du groupe I, qui doivent être adressées à la Direction des Beaux-Arts, dans les conditions indiquées par le règlement spécial de l'Exposition des Beaux-Arts, nous recevrons encore les demandes des groupes II, III, IV, V et VI ; mais les Comités ont le droit de faire toutes leurs réserves en raison de l'envoi de ces dernières demandes après la date réglementaire qui a été dûment notifiée par mes circulaires et par des insertions dans les journaux.

» J'ai le devoir de vous faire savoir que les espaces demandés pour la France, à la date du 1er mars courant, dans les groupes III, IV et V, s'élèvent à 64,850 mètres carrés, alors que les espaces couverts, réservés pour les produits de ces groupes par les constructions des galeries du Champ-de-Mars, sont de 61.950 mètres carrés, soit environ 24.780 mètres carrés utilisables.

» En présence de ces chiffres, qui assurent le succès de la section française de l'Exposition de 1889 et font honneur à l'activité de tous nos collaborateurs, j'ai le devoir d'insister auprès des Comités afin qu'ils revisent les demandes reçues ou à recevoir, de façon à opérer une sélection aussi judicieuse que sévère et qu'ils réduisent l'espace de chaque exposant admis dans une proportion conforme à nos disponibilités.

» Je vous serai obligé de commencer, sans plus de retard, à dresser la liste des exposants admis avec mention de l'espace demandé par chacun et de celui qu'il y aurait lieu d'accorder. C'est en étudiant ce tableau que nous pourrons arriver à arrêter des plans définitifs de répartition capables de donner satisfaction à chaque classe dans la mesure du possible.

» Veuillez agréer, etc. » G. BERGER. »

Mgr Hautcœur à Rome. — Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* (numéro du lundi-mardi 5-6 mars 1888) :

« Ce matin, le Saint-Père a reçu en audience particulière le nouveau chancelier de l'Université catholique de Lille, Mgr Hautcœur, venu à Rome pour remercier Sa Sainteté d'avoir été promu à ce poste. A l'occasion de cette audience, Mgr Hautcœur a présenté, au nom de l'Université de Lille, un bel album contenant, avec une notice historique et descriptive les plans et vues des édifices élevés par cette Université de 1879 à 1887. »

Le concert des Ecoles. — Le concert qui aura lieu samedi prochain, salle Ozanam, au bénéfice de l'œuvre si intéressante des écoles libres, s'annonce comme devant obtenir un succès sans précédent.

Une grave affaire. — On commence à parler beaucoup, à Lille, de la disparition subite de l'un des principaux employés d'une importante maison de la place. M. X..., laisserait derrière lui un déficit considérable.

Nous ne pouvons en dire davantage aujourd'hui, mais la nouvelle de cette disparition a causé un vif émoi à Lille.

Une grève à Lille. — 180 ouvriers mécaniciens, ajusteurs, mouleurs et outilleurs des ateliers de construction de M. Brasseur, rue de Valenciennes, 52, à Lille, viennent de se mettre en grève.

Mercredi matin, une lettre était remise par un ouvrier à M. Brasseur. Elle disait en substance qu'une réunion d'ouvriers avait eu lieu mardi soir et avait décidé de demander :

1° Que le compte du travail ne fût plus fait le mercredi.

2° Que le concierge qui est en même temps *pointeau* fût renvoyé.

Après la lecture de cette lettre, M. Brasseur demanda à voir l'ouvrier qui l'avait rédigée ; une entrevue eut lieu avec tous les ouvriers, mais sans résultat.

Les fondeurs, qui avaient encore travaillé mercredi après-midi, ont résolu de se joindre à leurs camarades et se sont également mis en grève.

Jeudi matin, à 6 heures, tous les ouvriers se trouvant devant l'entrée des ateliers, la cloche a sonné, la porte a été ouverte comme d'ordinaire : mais quelques jeunes manœuvres seulement sont entrés dans l'usine. Les ouvriers se sont dispersés, après dans le plus grand silence : le calme le plus complet n'a cessé de régner.

Le *pointeau* dont les grévistes réclament l'expulsion est dans la maison Brasseur depuis cinq ans : jusqu'ici, ni M. Brasseur, ni le directeur de l'atelier n'avaient reçu la moindre plainte sur son compte.

Le règlement du travail se faisait autrefois le jeudi ; mais, comme de cette façon deux employés étaient forcés de passer toute la nuit pour établir le compte pour le samedi, M. Brasseur, a cru bien faire, il y a quelque temps, en décidant que le règlement se ferait le mercredi. Cette modification au règlement des ateliers a soulevé quelques réclamations, mais tout était calmé.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre.— La soirée de jeudi a été bonne : *Carmen* a été pour M. Alvarez l'occasion d'un vrai succès, et Mlle Danglade a été fort applaudie.

Les *Noces de Jeannette* ont permis à Mlle Boyer de déployer toutes les ressources de sa jolie voix. M. Freiché, son partenaire, a recueilli sa part de bravos.

OCTAVE.

Tribunal correctionnel de Lille

PRÉSIDENCE DE M. HEDDE

Audience du jeudi 8 mars 1888

L'audience de ce jour présentait peu d'intérêt.

Le tribunal a condamné à 15 jours de prison un ivrogne qui s'est rebellé dans les rues de Tourcoing.

Le 3 février dernier un vol avait lieu à l'étalage de la maison portant le numéro 139 dans la Grande Rue à Roubaix.

Deux mauvais sujets avaient enlevé des chaussures et différents objets pour une valeur de 80 francs environ. Le tribunal les condamne l'un à 6 mois l'autre à 3 mois.

MAITRE CARRÉ.

COUR D'APPEL DE DOUAI

M. Félix Lorthiois, peigneur de laines à Tourcoing avait appelé d'un jugement du tribunal de commerce de cette ville, qui, le 30 août dernier, s'est déclaré incompétent pour statuer sur une question de marché, entre lui et M. Prat-Salle, négociant à Lyon. L'appelant s'est désisté de son appel.

* * *

Pour le 12 de ce mois, sont fixés, à la première chambre civile, les appels de trois jugements du tribunal de Tourcoing, en date des 25 mai, 28 juin et 4 août 1887. Ces affaires intéressent les maisons Wenz et Cie, négociants en laines à Roubaix, Maghin et Cie, anciens peigneurs à Tourcoing. Georges Nautz, négociant en laines à Anvers, Conrad Lehmann, négociant à Tourcoing et Th. Eyrond et Cie, banquiers à Anvers.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 8 mars 1888.

Présidence de M. HENRY BOSSUT.

Les conséquences d'une déclaration énoncée en douane

Nous avons parlé d'un procès intenté par MM. D... et D..., commissionnaires de transports, à MM. J. P... et frères, destinataires de la marchandise et M. V. R... expéditeur de cette même marchandise, en remboursement d'une amende de 2000 fr. réclamée par l'administration des douanes pour fausse déclaration. Il s'agissait d'écouvailles qui avaient été, sur l'indication de la lettre victoire, déclarées pour déchets de laine par MM. D... et D...

Voici quelle solution a été donnée à ce différend.

Le Tribunal estime que MM. D... et D... n'établissent pas qu'ils avaient reçu de leurs clients MM. J. D... et frères, de transiger, que ces derniers avaient donné à leur expéditeur de Verviers M. V. R... des instructions expliciter quand à la nature de la marchandise, que MM. D. et D... ont déclaré ces marchandises comme déchets, ils doivent s'imputer à faute, que, par suite, ils sont mal fondés à réclamer à MM. J. P... et frères le montant de l'amende.

En ce qui concerne M. V. R..., le tribunal dit qu'il est cause de l'erreur commise par MM. D... et D... en indiquant la marchandise comme déchets sur la lettre de voiture et qu'il doit réparer le préjudice qu'il leur a causé par cette indication erronée.

En conséquence, le tribunal déboute MM. D... et D... de leur action contre MM. J. P... et frère, et il condamne M. V. R... à payer à MM. D... et D... une indemnité de 500 fr. Les frais seront supportés pour les 3/4 par MM. D... et D... et pour 1/4 par M. V. R...

NORD

Nos représentants au Parlement. — Dans le scrutin sur le chapitre 1er du budget des cultes, tel qu'il est proposé par le gouvernement, tous les députés du Nord ont voté *pour*, sauf M. Baucarne-Leroux, absent par congé.

Le maire de Mortagne. — Par arrêté du Conseil de préfecture, M. Leroux, dit de Bretagne, maire révoqué de la commune de Mortagne, vient d'être déclaré comptable occulte.

Un délai d'un mois et demi a été imparti à M. Leroux pour la reddition des comptes de gestion qui devront être soumis à l'approbation du Conseil municipal de Mortagne, après quoi le Conseil de préfecture du Nord statuera.

Nominations ecclésiastiques. — M. Papegaey, curé de Strazeele, est transféré à Oudezeele. M. Vanrechem, aumônier de l'hospice de Roubaix, est nommé curé de Strazeele. M. Bourdon, vicaire de Trélon, est nommé curé de Sepmeries. M. Michaux, vicaire d'Hem, est transféré à Trélon.

PAS-DE-CALAIS

Eboulement d'un tunnel près de Boulogne-sur-Mer. — Un éboulement d'environ 20,000 mètres cubes de terre s'est produit, vingt minutes après le passage de l'express de Calais à Boulogne, à l'entrée du tunnel, au hameau de Terlinchtun, à deux kilomètres de Boulogne.

On travaille activement au déblaiement de la voie qui sera probablement interceptée pendant quelques jours. Une seconde voie est déblayée et a permis d'assurer le service des trains avec un léger retard.

BELGIQUE

Mouscron. — *Vol de poules.* — Dans la nuit du 6 au 7 courant, des voleurs se sont introduits dans le poulailler de M. Parmentier, fermier au St-Achaire et en ont enlevé toutes les poules.

— *Concert du Casino.* — Dimanche 11 courant, un concert sera donné dans le salon du *Casino* par la société philharmonique *Ste-Cécile*, avec le concours d'artistes distingués. Le concert sera suivi d'un bal.

Chambre des représentants. — La Chambre a continué, jeudi, la discussion du budget des chemins de fer.

M. Vandenpeerebom a prononcé un second discours pour réfuter des critiques portant particulièrement sur son administration.

M. Meeus a déposé le rapport de la commission d'industrie sur des pétitions réclamant une modification de la législation sur les tabacs.

M. Hippolyte Rollin président de la société linière *La Lys*, avocat et ancien ministre des travaux publics, est décédé à Gand, à l'âge de 84 ans.

La Belgique et l'Exposition universelle. — Le ministre des affaires étrangères, à la suite du discours prononcé aux Chambres belges par M. Beernaert, disant que le gouvernement n'avait pas reçu d'invitation officielle, vient d'adresser une invitation officielle au gouvernement belge pour assister à l'exposition universelle de Paris en 1889.

La législation internationale du travail à Gand. — Les socialistes de Gand ont commencé par un grand meeting, tenu le 6 mars au *Vooruit*, leur campagne pour l'obtention de la législation internationale sur le travail.

M. Van Beveren a dit que la Belgique a refusé de répondre, en 1860, à l'appel adressé aux gouvernements de l'Europe pour conclure la convention internationale sur le travail; c'est en outre, le pays qui laisse le plus à désirer sous le rapport de la réglementation du travail.

M. Anseele croit que la législation sur le travail fera augmenter les salaires et donnera de la besogne aux ouvriers qui n'en ont pas actuellement.

M. Hardyns pense que le seul gouvernement qui se prononcera en faveur de la convention internationale sur le travail sera le gouvernement élu par les ouvriers eux-mêmes ; il demande donc que ceux-ci continuent énergiquement la lutte pour le suffrage universel.

Tous les assistants ont voté la nécessité d'une législation internationale sur le travail et promis de lutter de toutes leurs forces pour la réaliser.

L'assemblée a ensuite émis un vœu en faveur d'une amnistie générale.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 8 mars.* — Alexandre Becquet, rue du Hutin, maisons Declercq, 10. — Victor Petit, rue de Rome, cour Desbonnet, 6. — Alexandre Pieters, rue Daubenton, 32. — François Leconte, rue du Moulin, cour Defrenne, 8. — Arthur Vandebeuque, rue l'Ermitage, 13 — Jeanne Souillé, rue Christophe-Colomb, 14. — Louise Barère, rue du Collège, 28 — Jeanne Vanneste, Hôtel-Dieu. — Edmond Godart, rue d'Arcole, 27. — Henri Deroubaix, rue de Mouveaux, Grande cour, Louis Frère. — *Déclarations de décès du 8 mars.* — Auguste Laurent, 3 ans, rue de Rome, 104. — Jean-Baptiste Potage, 5 mois, rue du Fontenoy, 190. — Louis Trentesaux, 3 mois, rue du Moulin, cour Descat, 10.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 8 mars.* Marie Prévost, rue Masquelier — Florine Mayart, rue des Phalempins. — Georges Pennel, rue du Blanc-Seau. — *Déclarations de décès du 8 mars.*— Marceau Dumortier, 1 mois 6 jours, rue de la Latte.— Joseph Vandenabeele, 83 ans, sans profession, aux Petites-Sœurs, rue de Lille. — Henri Poissonnier, 72 ans 6 mois, rue du Casino. — Adèle Catteau, 74 ans 4 mois, sans profession, rue de la Blanche-Porte. — Anatole Ferret, 2 mois, rue de la Croix-Rouge. — Rosalie Styns, 65 ans, lessiveuse, rue de la Latte. — Angélique Bouche, 65 ans 8 mois, sans profession, Hôpital Civil.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 7 et 8 mars.* — Cyrile Hollevoet, Christ Dal. — Adelaïde Delaunoy, Colbras. — Alphonsine Hoppe, rue Saint-Jean. — Hélène Gadenne, Centre. — Noé Coquet, rue de Linselles. — *Déclarations de décès du 7 et 8 mars.* — Emile Ghesquière, 9 mois, Moulin Dupont. — Pierre Ceriez, 1 an. Mont. — Emile Debuine, Mont. — Sophie Vandecastelle, 69 ans, Centre — Achille Hasse, 20 ans, Mont.— Marie Debruyne, 55 ans, Centre. — Marie Vansevère, 2 ans, Colbras. — Angèle Lahouse, 2 ans, Centre. — Prosper Beck, 2 mois, Christ Dal.

Convois funèbres & Obits

Les funérailles de Sœur Augustine-Marie LEMOINE, décédée le mardi 6 mars 1888, à l'âge de 34 ans, après avoir reçu les derniers sacrements, au Monastère de St-Joseph, du Tiers-Ordre Régulier de Notre-Dame de Mont-Carmel, à Roubaix, auront lieu vendredi 9 mars, à 8 heures du matin, dans la chapelle de la Communauté, et à 9 heures 1/2, à la paroisse Saint-Martin.

Une Messe de Convoi et un Obit solennel du mois seront célébrés au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le lundi 12 mars 1888, à 8 heures et à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Désiré BOURLEAU, mécanicien, époux de Dame Juliette DUBOIS, décédé à Tourcoing, le 15 février 1888, à l'âge de cinquante-huit ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LA SUGGESTION MÉDICAMENTEUSE

On se rappelle la communication faite par M. Luys, au mois d'août dernier, à l'Académie de Médecine de Paris, sur l'action exercée à distance par les substances médicamenteuses chez les sujets en état d'hypnotisme. Les expériences de M. Luys tendaient à démontrer qu'il suffisait de présenter à une femme hypnotisée un tube contenant une solution de strychnine ou de morphine pour provoquer chez elle les symptômes de l'empoisonnement par ces alcaloïdes. C'était là un fait de la plus haute gravité au point de vue thérapeutique et médico-légal, et qui provoqua la légitime émotion de l'Académie. Une commission fut nommée pour contrôler les faits avancés par le médecin de la Charité. M. Dujardin-Beaumetz a lu, dans la dernière séance de l'Académie de Médecine, le rapport qu'il a rédigé au nom de cette commission. Les médecins-légistes peuvent se rassurer.

En se mettant à l'abri de toute cause d'erreur, la commission a constaté que les symptômes produits par les tubes médicamenteux étaient aussi variables, aussi changeants et aussi discordants que possible; que le même médicament expérimenté à dix jours d'intervalle produisait des effets absolument dissemblables; que des tubes contenant des poudres inertes ou de l'eau distillée déterminaient les mêmes phénomènes que les tubes contenant de la morphine ou de la strychnine, etc.

Tout en reconnaissant l'entière bonne foi de M. Luys, la commission se voit donc obligée de déclarer que les effets produits chez les sujets hypnotisés par les médicaments placés à distance paraissent dépendre plus du caprice et de la fantaisie des sujets que des substances médicamenteuses contenues dans les tubes. Elle conclut qu'aucun des effets constatés n'a de rapport avec la nature des substances mises en expérience et que ni la thérapeutique ni la médecine légale n'ont à tenir compte de ces effets.

La discussion du rapport de M. Dujardin-Beaumetz a été renvoyée à une séance ultérieure.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

8 MARS 1810

LA DEMANDE EN MARIAGE DE MARIE-LOUISE

Napoléon, dont le mariage avec Joséphine avait été annulé le 16 décembre 1809, avait mis une fiévreuse impatience à se choisir une nouvelle épouse. Après avoir songé à demander la grande duchesse Anne, sœur de l'empereur de Russie, âgée de 15 ans seulement, et avoir fait sonder les dispositions d'Alexandre à ce sujet, il s'était arrêté devant certaines hésitations qu'il avait rencontrées, et son choix s'était brusquement fixé sur l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche, âgée de dix-huit ans, d'une belle taille, d'une excellente santé, d'un caractère et d'une éducation soignée.

De ce côté il n'avait rencontré aucune difficulté, et il avait mené les négociations avec la rapidité d'une opération de guerre. Un contrat de mariage, exactement copié sur celui de Marie-Antoinette, avait été présenté à Schartzenberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, accepté et signé par lui, il avait été convenu avec la Cour d'Autriche que toutes les formes employées pour le mariage de Marie-Antoinette seraient observées, et toutes choses étant d'accord, Napoléon avait fait choix de Berthier pour aller porter à Vienne la demande officielle, et de l'archiduc Charles, son glorieux adversaire d'Essling et de Wagram, pour épouser l'archiduchesse en son lieu et place par procuration.

Berthier était arrivé le 4 mars 1810 à Vienne, y a fait le lendemain une entrée solennelle au milieu d'un concours inouïe de grand seigneurs et de peuple, escorté de toute la Cour venue à la rencontre avec les équipages de la couronne qui devaient le transporter au palais; le peuple voulait dételer sa voiture pour la traîner, et ce n'est pas sans peine qu'on l'en avait empêché.

C'est le 8 mars, après deux jours passés en fêtes, que Berthier, suivant les usages de la Cour d'Autriche, et conformément à ce qui s'était passé pour le mariage de Marie-Antoinette, fit la demande solennelle de la main de l'archiduchesse, demande qui fut suivie du consentement donné dans les formes les plus pompeuses ; le 11, Marie-Louise fut épousée par l'archiduc Charles pour l'empereur Napoléon, et traitée sur le champ comme impératrice des Français; elle partit pour la France deux jours après.

On sait quelles furent les destinées de ce mariage, et comment, avant que quatre années entières fussent écoulées, les évènements de 1814 séparèrent Marie-Louise de Napoléon. Coïncidence assez singulière, c'est justement cinq ans après la demande solennelle du mariage, pendant qu'il marchait sur Paris après son retour de l'île d'Elbe, qu'il adressa de Grenoble le 8 mars 1815, un message pour la rappeler à partager le trône sur lequel il allait pour si peu de temps remonter.

Elle n'y répondit même pas, elle était sous la domination absolue du général comte de Napparg, ce borgne plus âgé qu'elle de vingt-cinq ans, mais aimable, homme d'esprit et bon musicien, de qui elle eut trois enfants, et qu'après la mort de Napoléon elle épousa morganatiquement.

PENSÉES

L'injure fait la loi des corps physiques et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur dont elle tombe. FALLOUX.

L'esprit seul n'est jamais sublime : et ce n'est que par la véhémence des passions qu'on peut être éloquent. MAURY.

De toutes les affectations, la plus difficile est celle de la libéralité. OXENSTIERN.

La lâcheté des honnêtes gens fait le triomphe des coquins. VOLTAIRE.

L'âge où commence à pousser la barbe est le plus heureux. HOMÈRE.

PROGRAMME DES SPECTALCES

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Dimanche 11, à 6 h. 3/4. — Représentation extraordinaire. — LA PETIOTE, drame en cinq actes et six tableaux. — LE CŒUR ET LA MAIN, opéra-comique en 3 actes.

GRAND THEATRE DE LILLE. — Vendredi 9 mars, à 6 h. 3/4.— LA MENDIANTE, drame en 5 actes.—MIGNON, opéra-comique en 4 actes.

L'Assemblée de Panama

A l'Assemblée de Panama, avec une énergique unanimité, toutes les propositions de M. de Lesseps ont été votées.

On connait maintenant les conditions de l'émission du 14 mars : les obligations nouvelles émises à 460 fr., rapporteront 30 fr. par an et seront toutes remboursables à 1,000 fr. Ce remboursement garanti par un dépôt de Rentes françaises.

Ainsi, quoi qu'il puisse arriver, les souscripteurs ne pourront jamais perdre la plus petite partie du capital qu'ils apporteront et ils seront absolument sûrs de doubler ce capital après avoir touché un intérêt d'un peu plus de six pour cent l'an.

Les Souscripteurs, en outre, acquerront un privilège pour l'émission des obligations à lots.

Dans ces conditions, le succès de cette émission sera très grand. On ne voit guère de placement plus sûr et plus avantageux : c'est la sécurité quant au capital de la Rente française avec un revenu de six pour cent, la certitude absolue d'un remboursement à 1,000 fr. des 460 fr. apportés. 16668

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

Spécialement :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

Terrassements pour nivellements avec grand matériel

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

Le rhume le plus opiniâtre est guéri rapidement et sans frais en avalant 2 capsules Guyot avant le repas. Ces capsules sont blanches et la signature E. Guyot est écrite sur chacune d'elles. Les capsules Guyot sont le remède par excellence des bronchites, asthmes, catarrhes, phtysie. Exiger sur l'étiquette la mention Maison L. Frère, 19, r. Jacob, Paris. Prix : 2 fr. 50. 15911

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

10 centimes la Livraison

EN VENTE

à la librairie du « Journal de Roubaix »

LA

FRANCE JUIVE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Compagnie Universelle du Canal Interocéanique

DE

PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 350,000

Obligations Nouvelles

(3me SÉRIE)

ÉMISES A *460* FRANCS

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement

REMBOURSABLES TOUTES A 1,000 FR.

Par tirage au sort le 1er Aout de chaque année

(Le premier tirage aura lieu le 1er août 1889)

Le Remboursement à 1,000 Francs

EST GARANTI

PAR UN DÉPOT DE RENTES FRANÇAISES

Prix d'Emission payable comme suit :

60 fr. en souscrivant. . . . Fr.	60 »
100 fr. à la répartition (du 22 au 26 mars 1888)	100 »
100 fr. du 25 au 30 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.	99,18
100 fr. du 25 au 30 mai 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.	98,92
100 fr. du 25 au 30 juin 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et reprise d'un tiers de coupon (contre remise du titre définitif muni du coupon de 7,50 à échoir le 1er septembre 1888)	100,78
TOTAL. . .	458,88

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté *en faisant le versement de répartition dans le délai fixé pour ce versement*, c'est-à-dire du 22 au 26 mars 1888, recevront un *titre définitif*, jouissance du 1er mars 1888, c'est-à-dire muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 1er juin 1888.

La Souscription sera ouverte le Mercredi 14 MARS

ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale, *pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences, en province et à l'Etranger et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. 16951

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

14614

QUESTIONS D'ARGENT

Paris, 9 mars. — Les nouvelles de Berlin sont de plus en plus graves et le bruit de la mort de l'Empereur Guillaume a circulé à plusieurs reprises pendant la séance. On ajoutait que le prince Guillaume avait été nommé régent. Quoiqu'il en soit le marché s'est raffermi sur les cours d'hier et semble envisager sans craintes une éventualité prévue depuis longtemps. La Bourse a été mouvementée.

Le 3 0/0 après avoir ouvert à 82.32, faiblit à 82.27, pour finir à 82.47. Le 4 1/2 clôture à 106.60. Les fonds étrangers sont en reprise marquée l'Italien à 93.40, le Hongrois à 76 3/4, l'Extérieure à 67 1/4.

Les valeurs sont également fermes. Le foncier 1378, le Suez 2118; la Société générale est recherchée à 455. Le Panama se tient aux environs de 300 francs. La compagnie reçoit de nombreuses souscriptions pour l'émission du 14. Les valeurs minières sont un peu lourdes, le Rio à 480, la Tharsis 155.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC. 3

FABRIQUE DE VITRAUX. — **Robert et Jardez**, boulevard de Cambrai, 12, précédemment rue Sebastopol. 537

Mercerie en gros. *A la Navette d'or*, rue Nain, 6, Roubaix. **Fournier-Claus.** Articles recommandés : brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. Bijouterie deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse de Santerre.

Fabrique de chapeaux de feutre et soie. **Pierre Segard**, 40, rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage, Roubaix. 517

Photographie Elkan, rue Pellart, 74, Roubaix. Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-miniature. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 fr. 519

Lemay, changeur, 55, rue des Champs, Roubaix. Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations par spéculation, de jeu, c'est-à-dire le terme, et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 heures matin à 7 heures soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

Papiers et Sacs. — **Montens-Deschauwer** 51, rue Daubenton, Roubaix. — Papiers en tous genres. 522

Delgrange-Delpolme, *ébéniste*, rue Saint-Joseph, 72 bis, Roubaix (près l'église des Pères). — Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. Réparations de meubles soignées. 525

François Delombaerde, *horticulteur à Mouveaux.* Arrangement et entretien de jardins et parcs par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

ZURICH, compagnie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. La Compagnie Zurick a pris part au règlement de la catastrophe du 5 novembre 1883, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres. — Direction particulière : **M. L. Duthoit**, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 5

Paul Honoré, rue des Fabricants, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 534

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17 Roubaix.